



La problématique de l'eau devient de plus en plus cruciale. Le dérèglement climatique, la demande de plus en plus forte pour l'habitat ou pour l'économie agricole, le maintien des débits minimum dans les cours d'eau et la préservation de la biodiversité, nécessitent une vraie réflexion. C'est pour cela que la Commission Locale de l'Eau (CLE) procède actuellement à la rédaction d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce travail regroupe tous les acteurs du territoire et permet d'avoir une approche globale sur cette thématique.

La qualité de l'eau, sa quantité disponible sur le territoire, son partage, sont des enjeux forts pour lesquels chacun de nous doit réfléchir et travailler.

Le SMPAS est bien dans cette dynamique. C'est pour cela qu'il investit sur la réduction des fuites et la préservation de l'environnement, avec comme exemple à Saillans où un investissement en partenariat étroit avec la commune est engagé depuis 2023 pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros.

De même, en matière d'environnement, les travaux pour la création de deux stations d'épuration à Montclar-sur-Gervanne sont prévus en cette fin d'année, voire début 2025.

Bien d'autres travaux sont en cours, allant dans le sens d'une gestion au plus près de la ressource en eau, de sa sécurisation, ou encore du respect des exigences sanitaires.

Enfin, je vous invite à consulter le site Internet du SMPAS (<https://smpas.fr>) où tous les renseignements d'orientations en termes d'équipements, les données techniques et financières sont consultables en toute transparence.

Gilles MAGNON

Maire de Piégros-la-Clastre
Président du SMPAS

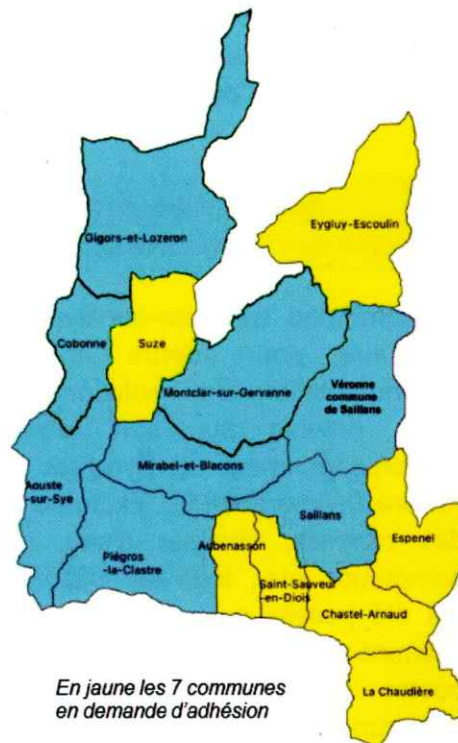
TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR LE SMPAS

Depuis plusieurs années, l'organisation des services de l'eau et de l'assainissement fait débat. Le vote de la loi NOTRe en 2015 obligeant le transfert des compétences aux Communautés de communes, le report d'application de celle-ci en 2019, la confirmation pour le 1^{er} janvier 2026, la levée de boucliers des maires, notamment ruraux, et la dernière annonce du Premier ministre en octobre, rendent ce sujet éminemment complexe et incertain.

Au-delà de cet aspect réglementaire, la gestion de l'eau est devenue aujourd'hui un vrai métier. Les contraintes et démarches administratives toujours plus complexes, les ressources financières en régression et la vraie problématique du réchauffement climatique et de la ressource en eau, nécessitent des moyens techniques et d'ingénierie toujours plus performants.

Aussi, par décision de leur assemblée délibérante en début d'année 2024, plusieurs communes ont demandé leur adhésion au syndicat.

A l'issue de quelques mois de réflexion et d'études techniques et financières, le conseil syndical a validé, en date du 23 septembre dernier, l'adhésion au 1^{er} janvier 2025 des communes de Suze, Eygluy-Escoulin, Aubenasson, Saint-Sauveur-en-Diois, Chastel-Arnaud, La Chaudière et Espenel.



En jaune les 7 communes en demande d'adhésion

Ainsi, depuis janvier 2023, ce ne sont pas moins de dix communes supplémentaires qui adhèrent aux côtés des quatre communes historiquement membres du SMPAS.

Cela traduit indéniablement une vraie envie de travailler ensemble dans le cadre d'une organisation proche des habitants, mais aussi une volonté affichée de solidarité entre toutes, petites et grandes communes. A ce titre, et modifiant ainsi les statuts, il a été décidé que quelle que soit sa taille, chaque commune serait représentée au conseil syndical de manière égalitaire, soit deux délégués par commune.

Baptisé "Syndicat des eaux" en 1961 lors de sa création par les communes de Mirabel-et-Blacons et Piégros-la-Clastre, celui-ci n'a cessé de s'adapter et de grandir tout au long des décennies conservant cette philosophie de proximité, de simplicité, d'entraide.



La problématique de l'eau devient de plus en plus cruciale. Le dérèglement climatique, la demande de plus en plus forte pour l'habitat ou pour l'économie

agricole, le maintien des débits minimum dans les cours d'eau et la préservation de la biodiversité, nécessitent une vraie réflexion. C'est pour cela que la Commission Locale de l'Eau (CLE) procède actuellement à la rédaction d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce travail regroupe tous les acteurs du territoire et permet d'avoir une approche globale sur cette thématique.

La qualité de l'eau, sa quantité disponible sur le territoire, son partage, sont des enjeux forts pour lesquels chacun de nous doit réfléchir et travailler.

Le SMPAS est bien dans cette dynamique. C'est pour cela qu'il investit sur la réduction des fuites et la préservation de l'environnement, avec comme exemple à Saillans où un investissement en partenariat étroit avec la commune est engagé depuis 2023 pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros.

De même, en matière d'environnement, les travaux pour la création de deux stations d'épuration à Montclar-sur-Gervanne sont prévus en cette fin d'année, voire début 2025.

Bien d'autres travaux sont en cours, allant dans le sens d'une gestion au plus près de la ressource en eau, de sa sécurisation, ou encore du respect des exigences sanitaires.

Enfin, je vous invite à consulter le site Internet du SMPAS (<https://smpas.fr>) où tous les renseignements d'orientations en termes d'équipements, les données techniques et financières sont consultables en toute transparence.

Gilles MAGNON

Maire de Piégros-la-Clastre
Président du SMPAS

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR LE SMPAS

Depuis plusieurs années, l'organisation des services de l'eau et de l'assainissement fait débat. Le vote de la loi NOTRe en 2015 obligeant le transfert des compétences aux Communautés de communes, le report d'application de celle-ci en 2019, la confirmation pour le 1^{er} janvier 2026, la levée de boucliers des maires, notamment ruraux, et la dernière annonce du Premier ministre en octobre, rendent ce sujet éminemment complexe et incertain.

Au-delà de cet aspect réglementaire, la gestion de l'eau est devenue aujourd'hui un vrai métier. Les contraintes et démarches administratives toujours plus complexes, les ressources financières en régression et la vraie problématique du réchauffement climatique et de la ressource en eau, nécessitent des moyens techniques et d'ingénierie toujours plus performants.

Aussi, par décision de leur assemblée délibérante en début d'année 2024, plusieurs communes ont demandé leur adhésion au syndicat.

A l'issue de quelques mois de réflexion et d'études techniques et financières, le conseil syndical a validé, en date du 23 septembre dernier, l'adhésion au 1^{er} janvier 2025 des communes de Suze, Eygluy-Escoulin, Aubenasson, Saint-Sauveur-en-Diois, Chastel-Arnaud, La Chaudière et Espenel.



En jaune les 7 communes en demande d'adhésion

Ainsi, depuis janvier 2023, ce ne sont pas moins de dix communes supplémentaires qui adhèrent aux côtés des quatre communes historiquement membres du SMPAS.

Cela traduit indéniablement une vraie envie de travailler ensemble dans le cadre d'une organisation proche des habitants, mais aussi une volonté affichée de solidarité entre toutes, petites et grandes communes. A ce titre, et modifiant ainsi les statuts, il a été décidé que quelle que soit sa taille, chaque commune serait représentée au conseil syndical de manière égalitaire, soit deux délégués par commune.

Baptisé "Syndicat des eaux" en 1961 lors de sa création par les communes de Mirabel-et-Blacons et Piégros-la-Clastre, celui-ci n'a cessé de s'adapter et de grandir tout au long des décennies conservant cette philosophie de proximité, de simplicité, d'entraide.